TURQUIE

1984

Un rescapé de l'enfer témoigne

TÜSTAV ARŞİVİ • TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI

Des semaines, des mois de tortures pour les démocrates détenus, mutilés par les sévices. Ils font la grève de la faim jusqu'à la mort. Un avocat donné pour mourant, a échappé à cet enfer. Celui de la prison de Diyarbakir et son redoutable « Centre d'interrogation militaire ». Il nous raconte.

En écoutant Serafettin Kaya, avocat kurde, resté huit mois aux mains des tortionnaires, on arrive à comprendre comment des centaines de prisonniers, brisés, mutilés par les sévices, ont trouvé en eux ce dernier recours : la grève de la faim « jusqu'à la mort ». Douze d'entre eux ont déjà succombé à Diyarbakir. Des centaines d'autres, à Diyarbakir ou à Mamak (prison d'Ankara), sont menacés de périr. La plupart des moyens d'information dans le monde, coalisés pour étouffer la voix des suppliciés, restent muets. L'« Humanité Dimanche » a recueilli le témoignage de Me Serafattin Kaya, le survivant.

J'ai été arrêté à mon bureau le 15 février 1981 à Diyarbakir. Ils m'ont immédiatement attaché et bandé les yeux pour me transporter dans « un centre d'interrogatoire » clandestin, en zone militaire. Pendant quinze jours j'ai été porté *« disparu »*, quinze jours durant lesquels j'ai été battu, torturé, privé de nourriture. Tous les détenus ne disposaient que d'un demi-verre d'eau par vingt-quatre heures et nous n'étions autorisés à aller aux toilettes que tous les deux jours. Nous ne disposions alors que de quelques secondes, c'est-à-dire pas même le temps nécessaire pour satisfaire nos besoins. La nuit, nous étions couchés à même le béton. Dès que l'un de nous s'assoupissait, nos gardiens urinaient dessus ou l'arrosaient d'eau glacée.

« Aux sévices physiques s'ajoutaient les tortures psychologiques : l'annonce de la mort d'amis sous les coups, les hurlements des prisonniers « interrogés ». En premier lieu, ils cherchent à briser, casser notre personnalité. Ils ne voulaient rien obtenir de moi en particulier, mais ils me reprochaient d'avoir défendu des prisonniers politiques et d'avoir été, lors des législatives de 1979, candidat dans la ville de Mush, dont j'étais alors président du barreau.

« Dès qu'ils m'ont senti suffisamment faible, j'ai été soumis à une autre série d'« interrogatoires ». Nu, attaché à même le sol, une équipe de trois tortionnaires s'est acharnée sur moi : ce fut d'abord la « falaka », ces coups de fouet sur la plante des pieds qui font éclater les chairs, puis les matraquages sur tout le corps à l'aide de trois sortes de bâtons, gros, moyens et fins, de façon que la douleur aille en croissant ; puis les tortures à l'électricité : un électrode branché sur le pénis, l'autre sur la bouche, le lobe de l'oreille ou la poitrine. Cela dure des jours. S'ils ne sont pas satisfaits des résultats, ils ont recours à la mère, la femme ou la sœur, qu'ils violent en présence du détenu. »

Le viol est systématique dans les bagnes de Turquie lorsqu'il s'agit de prisonnières : trente-deux femmes sont enfermées à Diyarbakir, elles ont toutes été violées et les sévices sexuels sont aussi appliqués chez les hommes ...

« Durant les quinze jours où j'ai été au secret, j'ai acquis la certitude que non seulement les instances judiciaires militaires savent très bien ce qui se passe derrière les murs des pénitenciers, mais aussi qu'elles participent directement aux « interrogatoires ». Lors de mon procès, j'ai reconnu — et je suis sûr de cela — la voix du procureur, son rire surtout. Quant aux démentis officiels concernant la torture, ils font rire aux larmes nos gardiens qui reçoivent des autorités des indemnités journalières — en plus de leurs salaires — pour les « bons services » rendus. »

« Après deux semaines au centre clandestin, j'ai comparu devant un juge qui m'a officiellement écroué et envoyé à la prison de Diyarbakir. Je croyais en avoir fini avec les tortionnaires. Je me suis très vite rendu compte de mon erreur. Dès notre arrivée, nous avons été déshabillés. Le directeur du bagne a demandé à ses hommes de nous souhaiter la « bienvenue » : nous avons alors été sauvagement matraqués sur les mains, les pieds, le dos, le visage, au son de l'hymne national. Nous étions en sang et beaucoup d'entre nous ont perdu connaissance. Nous avons ensuite été traînés dans des cellules très spéciales que nos gardiens nommaient ainsi : cellules avec « salle de bains », avec « radio » ou avec « télévision ». Je suis resté trente-deux jours dans les geôles dites avec « salle de bains ». C'était des fosses remplies d'excréments humains dans lesquels on me plongeait plusieurs fois par jour. Puis j'ai été enfermé neuf jours dans une cellule équipée d'amplicateurs — la « radio ». Toutes les deux heures, des gardiens faisaient irruption dans le cachot, me frappaient et mes cris étaient répercutés puissamment amplifiés.

« La troisième catégorie de cellules est peut-être la plus insoutenable encore. Par l'intermédiaire de la télévision, le prisonnier est le témoin forcé des tortures infligés à ses compagnons. Par la suite, je suis resté quatre mois isolé, constamment battu, fouetté. Le chef de la sécurité interne du pénitencier ne cachait pas ses objectifs identiques à ceux du pouvoir turc : « vous les Kurdes, on vous détruira » lançait-il, concrétisant la politique de destruction des Kurdes, élaborée par la dictature. Chaque jour, nous avions droit à quatre heures d'« éducation » kémaliste (1), « cours » que nous entendions au garde à vous avec interdiction de bouger.

« J'ai comparu le 10 septembre 1981 devant le tribunal. J'étais dans un état si pitoyable que le juge a dû me remettre en liberté provisoire : de 97 kilos à mon arrestation je ne pesais plus que 58, huit mois plus tard. J'étais mourant. Pourtant, je ne fus pas relâché immédiatement. Pendant vingt-trois jours, je suis resté enfermé à Diyarbakir et j'ai été sauvagement torturé durant ce temps. C'était une ultime « leçon » de la part des autorités de la prison. A ma sortie, ma colonne vertébrale était bloquée. Je ne pouvais plus me redresser. Quatorze jours après ma libération, un nouveau mandat d'arrêt a été lancé contre moi. je suis entré dans la clandestinité. Un tribunal militaire m'a condamné à huit ans par contumace pour avoir été l'avocat des détenus politiques, et un autre à un an et demi pour m'être présenté comme candidat aux législatives de 1979. Entretemps, j'avais réussi à fuir la Turquie. »

« Le 20 février 1982, à Diyarbakir, un pénitencier construit pour 300 détenus, 4.120 prisonniers étaient entassés. » Pour eux l'enfer continue ». ●

Recueilli par
Dominique BARI

TÜRKİYE SOSYAL TARİH ARAŞTIRMA VAKFI • TÜSTAV ARŞİVİ